

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORREZE
DEMANDE DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Je soussigné(e).....
agissant pour le compte de.....
domicilié.....
☎.....- @ :
sollicite la reproduction des documents suivants (références précises et description succincte
des pièces) :

.....
.....
.....
.....
.....

PRÉCISION DE L'USAGE :

Nature de la représentation/diffusion :

- Scientifique Pédagogique
 Artistique Commerciale
 Autre. Précisez :
Usage personnel :

Mise à disposition :

- Tirage papier (noir et blanc,
format maximum A3)
 Envoi par courriel (dans la limite
de 5 Mo)
 Envoi via une plate-forme de
téléchargement

Format :

- Tiff/Mac Tiff/PC
 Jpeg Autre. Précisez :

Résolution ou taille :

- ≤ 300 dpi
 ≥ 300 dpi
 Autre. Précisez :

Coût d'une reproduction réalisée par les Archives départementales :

Les tarifs des reproductions sont indiqués au verso du présent document.

Je certifie la sincérité de la présente déclaration, m'engage à faire figurer le lieu de conservation et les références des documents reproduits dans le cadre de cette diffusion (*Exemple : Arch. dép. de la Corrèze, cote* et à ne pas en effectuer la diffusion à des tiers en dehors du strict cadre de la représentation ou de la diffusion précédemment déclarée.

Fait en double exemplaire,

A, le/201

Signature

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
(ARCHIVES DÉPARTEMENTALES)
 Annexe 2 au règlement de réutilisation du 23 mars 2018

NATURE DES PRESTATIONS	Tarif en euros à l'unité
TARIF DE REPRODUCTION¹	
Photocopies/Impressions (noir et blanc)²	
Format A4	0,18 / feuille
Format A3	0,40 / feuille
Format A0	5 / feuille
Numérisation/ Prise de vue numérique³	
Reproduction effectuée par le demandeur lui-même dans les conditions prévues par le règlement de la salle de lecture des archives départementales de la Corrèze	Gratuit
Format ≤ A3 et résolution ≤ 300 dpi	0,24 / vue
Format ≥ A3 et/ou résolution ≥ 300 dpi Prestation nécessitant des réglages spécifiques réalisés par le service de numérisation des Archives départementales	4 / vue
MISE À DISPOSITION⁴	
Remise sur place aux Archives départementales	gratuit
Envoi par courrier	Selon tarifs postaux
Document en ligne sur le site Internet des Archives départementales : téléchargement par l'utilisateur	gratuit
Envoi par courriel (dans la limite de 5 Mo)	gratuit
Envoi d'un fichier PDF via une plate-forme de téléchargement	0,24/fichier
Envoi d'un article ⁵ (dans la limite de 1 Go)	30
Envoi d'un volume de données supérieur à 1Go	20 (par tranche de 1Go)
RÉUTILISATION	
Réutilisation des informations publiques	Gratuit
Réutilisation des fonds privés et iconographiques et des documents sur lesquels s'exercent des droits de propriété intellectuelle	selon les conditions fixées dans les modalités d'entrée et/ou par le code de la propriété intellectuelle

¹ Aux frais de reproductions peuvent s'ajouter des frais de mise à disposition. Aux frais de reproduction numérique peuvent s'ajouter des frais d'impression.

² Dans la limite de 20 pages par demande par correspondance. Les reproductions non différées en salle de lecture sont soumises au règlement de la salle de lecture.

³ Dans la limite des contraintes techniques de l'environnement matériel et informatique du Conseil départemental de la Corrèze.

⁴ Les transferts sur clé USB ou disque dur externe sont interdits pour des raisons de sécurité informatique.

⁵ On désigne par le terme "article" un ensemble de documents (liasse) représentant une unité matérielle et intellectuelle identifiée sous une même cote ou sous-cote.